

avec une activité merveilleuse. C'est du IV^{ème} siècle que datent presque toutes les inscriptions, les peintures que nous retrouvons aujourd'hui. C'est le IV^{ème} siècle qui fournit aux archéologues la moisson la plus abondante. C'est leur siècle classique. Alors, en effet, la majorité des Romains est chrétienne, et leurs cimetières sont reconnus par le droit public. Nous avons, à cette époque-là, une preuve manifeste que ce n'est pas pour s'y cacher, que les chrétiens ont creusé leurs Catacombes, puisque ils les ont creusées alors surtout qu'ils étaient reconnus et protégés par les lois. Tant il est vrai que ce n'est pas principalement pour se dérober aux poursuites qu'ils ont construit leurs Catacombes, mais plutôt pour imiter, comme type idéal, le tombeau de Jésus-Christ, creusé dans la colline rocheuse. C'était une raison qui devait exister, même en temps de paix.

Il importe, ici, de répéter que le culte de vénération pour les saints martyrs remonte à la primitive Eglise. Ce n'est pas une dévotion inventée plus tard, après les persécutions, seulement. Une preuve qu'on peut en rappeler, c'est la lettre de l'Eglise de Smyrne, en 155, à propos du martyr de S. Polycarpe. On lit dans cette lettre, qu'on a bien retenu et consigné la date anniversaire de ce martyr, afin de pouvoir la célébrer toujours par des assemblées et des réunions liturgiques. Cent inscriptions corroborent cette première preuve.

D'un autre côté, c'est un fait manifeste que la dévotion aux saints martyrs s'est accrue et plus largement développée au temps de la paix. Pourquoi ? Surtout par le désir de se faire enterrer près des restes des saints martyrs, à leurs côtés, et non plus en plein air, et seulement audessus des Catacombes. Il s'inaugure ainsi une troisième période dans l'histoire des Catacombes, celle de la vénération des martyrs.

PÉRIODE DU CULTE DES MARTYRS

Alors les places de sépulture, à leurs cotés, tant vivement recherchées, elles sont payées cher ; elles sont obtenues par les plus riches seulement, quoique désirées par tous. *Accepit loculum inter limina sanctorum*, lit-on dans les vieux documents. Un tel a pu mettre son tombeau